

Jeannette Bougrab parraine la Bourse au permis de Suresnes

La Secrétaire d'Etat rencontre lundi 14 novembre les bénéficiaires de ce dispositif innovant, inventé par la ville en 2004, qui prend en charge la formation à la conduite des 16-25 ans.

Madame Jeannette Bougrab, Secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse et de la Vie associative, se rendra à Suresnes à l'occasion de la signature de la Charte entre la ville et les dix-sept nouveaux bénéficiaires de la Bourse au permis de conduire. Elle rencontrera également une boursière qui effectue actuellement sa contrepartie à Suresnes, ainsi que des jeunes ayant déjà obtenu leur permis grâce à ce dispositif innovant.

Inventée en 2004 par la municipalité, à l'initiative de Daniel Montet, conseiller municipal délégué à la Sécurité publique, la Bourse au permis de conduire poursuit un double objectif : favoriser l'intégration professionnelle et sociale des jeunes et faire œuvre de prévention dans le domaine de la sécurité routière.

En effet, alors que le permis de conduire constitue un « sésame » indispensable pour trouver un emploi, son obtention est souvent longue et de nombreuses familles ne peuvent, qui plus est dans un contexte de crise, faire face seules aux coûts de la formation. On estime par ailleurs que 3 à 4% des jeunes en France roulent sans permis tandis que les 18-25 ans représentent moins de 13% de la population ... mais plus de 25% des victimes de la route.

Initié par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Suresnes, mis en œuvre par les services de la Politique de la Ville, ce dispositif finance à hauteur de 40 à 80% le coût de la formation en contrepartie d'un engagement du jeune à réaliser une action de bénévolat au profit de la ville.

Ainsi, parmi les bénéficiaires de cette nouvelle promotion, Sylvain, 21 ans, effectuera une aide auprès des personnes âgées et handicapées, Karima 19 ans, réalisera des actions avec les Restos du cœur et la Croix Rouge, Thierry, 19 ans, participera à l'encadrement de jeunes dans des clubs sportifs, et Amadou, 22 ans, apportera un soutien scolaire et une aide à la cérémonie des Nouveaux Français.

Depuis sa mise en place, 119 jeunes Suresnois ont bénéficié d'une bourse permis de conduire, et à ce jour 58 jeunes sont détenteurs du permis et 46 ont été reçus au code.

En 2009, le dispositif a été élargi aux jeunes effectuant leur apprentissage dans le cadre de la conduite accompagnée. Sur les 13 boursiers ayant opté pour cet Apprentissage anticipé à la conduite, qui permet notamment de connaître un meilleur taux de réussite à l'examen, 7 ont déjà été reçus au code.

Cette mesure sociale aux vertus d'intégration, qui présente un coût supportable pour les collectivités, a fait école et été adoptée, depuis, par de nombreuses autres communes.

Fin 2007, Dominique Bussereau, secrétaire d'Etat chargé des Transports, et Jacques Pélissart, président de l'Association des Maires de France (AMF), ont signé une charte visant à développer cette initiative suresnoise au niveau national.

« Sept ans après, souligne Christian Dupuy, maire de Suresnes et Vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine, je me félicite du succès de la Bourse au Permis qui a apporté une réponse concrète à un frein avéré à l'intégration sociale et professionnelle des jeunes et s'intègre à la grande cause nationale de lutte contre l'insécurité routière. Elle relève aussi d'une forme de formation « citoyenne » des jeunes et favorise leur ouverture à des engagements associatifs ou solidaires, en faveur des personnes âgées ou des plus démunis notamment. Cette action s'inscrit dans l'orientation résolument sociale de notre Municipalité qui a toujours voulu agir en ne laissant personne sur le bord de la route ».

Une Bourse en cinq questions

Qui peut en bénéficier ?

Le dispositif s'adresse à des jeunes Suresnois âgés de 16 à 18 ans, pour l'apprentissage anticipé de la conduite, et de 18 à 25 ans pour l'apprentissage classique, qui sont dans l'impossibilité de financer leur formation et ont un projet personnel et d'insertion dans lequel s'inscrit le permis de conduire

Quelle est l'aide de la ville ?

La municipalité finance, selon les dossiers, 40% à 80% du coût de la formation d'un apprentissage anticipé de la conduite (plafonné à 1 200 euros); et 50% à 80% de la formation du permis de conduire (plafonné à 1 580 euros).

A quoi s'engagent les bénéficiaires ?

Ils s'engagent, d'une part, à proposer en contrepartie de l'aide reçue une action de bénévolat au bénéfice de la ville d'un total de 20H (pour une prise en charge à 40%) à 40 H (pour une prise en charge à 80%). Ils doivent, d'autre part, procéder à l'inscription auprès d'une auto-école agréée par la ville dans les 15 jours après l'attribution de la Bourse et à effectuer leur formation dans un délai d'un an.

Comment les candidats sont-ils sélectionnés ?

Chaque candidat doit remplir un dossier où il expose ses motivations, sa situation familiale et sociale, son parcours scolaire. Une première sélection s'effectuera sur la base de deux questionnaires qui portent, pour l'un, sur le Code de la Route, et, pour l'autre, sur la connaissance de la ville. Une commission composée de professionnels et d'associations donne ensuite un avis technique, et c'est un comité de suivi qui statue enfin sur l'obtention de la bourse et son montant.

Quels types d'action de bénévolat peuvent être effectués ?

En fonction des possibilités du jeune et des besoins de la commune, les contreparties peuvent revêtir plusieurs formes : aide à l'organisation des kermesses des écoles, encadrement de sortie des écoles, travail au service des Parcs et jardins, participation à une mission locale, encadrement sportif, soutien scolaire, travail dans la Maison pour la vie citoyenne et l'accès au droit etc....

Signature de la Charte Bourse permis de conduire de Suresnes

En présence de Madame Jeannette Bougrab, Secrétaire d'Etat chargée de la

Jeunesse et de la Vie associative

Lundi 14 novembre 17h30, 2 rue Carnot 92150 Suresnes